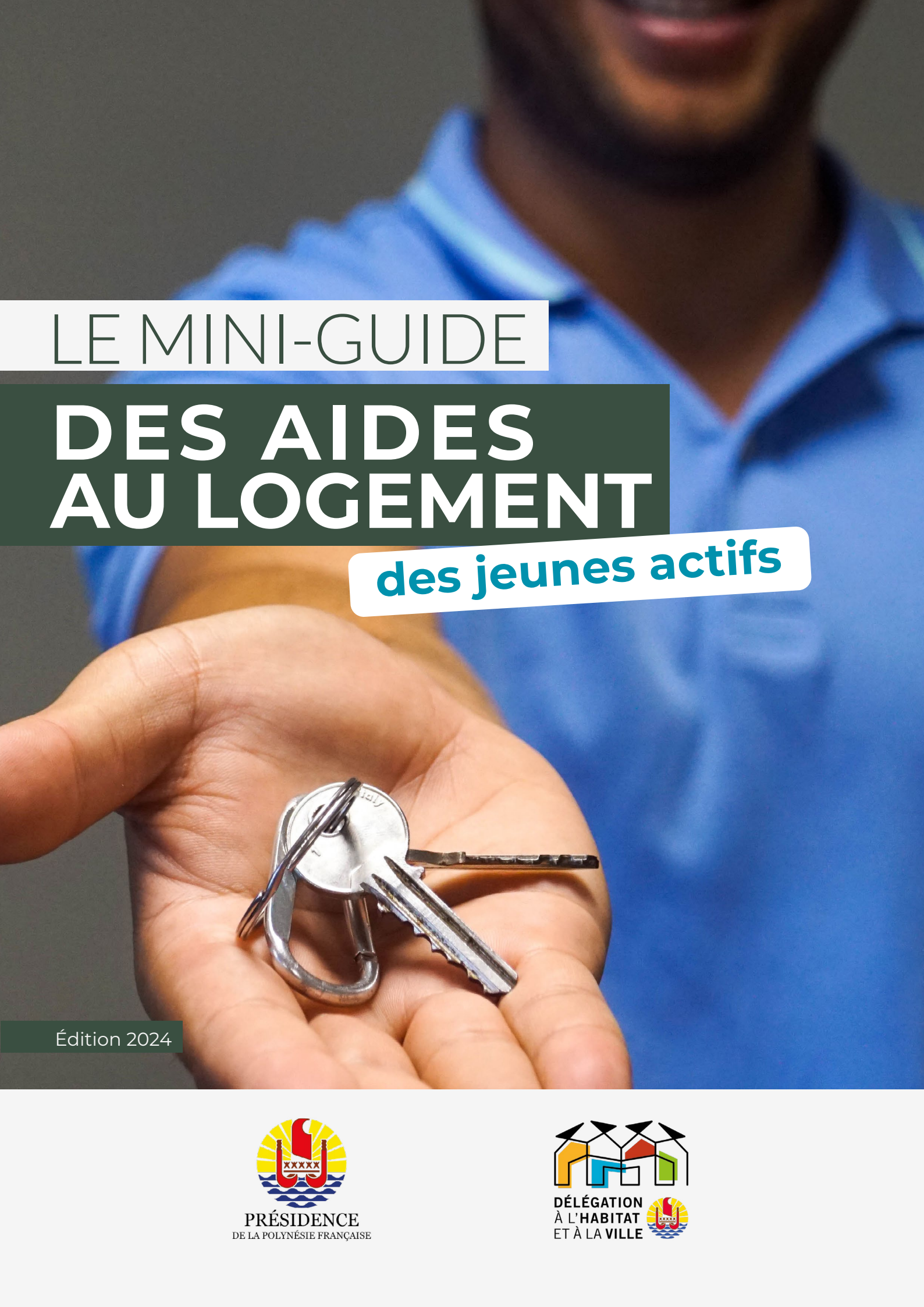




LE MINI-GUIDE

DES AIDES AU LOGEMENT

des jeunes actifs

Édition 2024

AVANT PROPOS

Depuis 2020, la Délégation à l'habitat et à la ville est chargée d'une mission générale d'information de la population sur toutes les questions relatives au logement.

Dans la continuité de ses missions et afin de faciliter l'accès à l'information concernant les aides au logement, la DHV a élaboré un mini-guide des différentes aides disponibles pour les jeunes actifs célibataires sans enfant.

Ce mini-guide centralise toutes les informations sur les aides financières et/ou matérielles accessibles au Fenua pour les jeunes actifs célibataires sans enfant.

Pour toute question ou demande d'assistance, veuillez-vous rapprocher des organismes concernés, dont les coordonnées sont fournies dans le répertoire des contacts.

SOMMAIRE

Jeunes actifs célibataires sans enfant	P.3
Les aides relatives au logement de l'AISPF	P.4
Les aides relatives au logement de l'AITSPF	P.7
Contacts	
Répertoire organismes - Jeunes actifs célibataires	P.7

Jeunes actifs célibataires sans enfants



Sommaire

L'aide à la location - Jeunes actifs (AISPF)

P.5

L'aide à la location - Jeunes actifs (AITSPF)

P.8

Les aides relatives au logement de l'AISPF



Crédit photo : Tahitineews.co

JEUNES ACTIFS

C'est quoi ?

L'association « Rahu Ora – Agence Immobilière Sociale de Polynésie française » (AISPF) est une association de la loi de 1901 créée en 2008 et reconnue d'intérêt général en 2010.

À ce titre, elle bénéficie du soutien de la Polynésie française.

Elle mobilise et gère des biens immobiliers issus du parc locatif privé, au profit de personnes en difficulté, ne pouvant accéder par leurs propres moyens à un logement décent. Elle cible dans son offre différents publics : les familles aux revenus modestes, les jeunes actifs célibataires, les couples sans enfant, et les étudiants boursiers.

Les jeunes actifs contribuent à hauteur d'1/3 du montant du loyer pendant une durée maximale de 24 mois et sont accompagnées par l'AISPF dans leur projet de vie et vers une solution de relogement autonome et pérenne

Pour qui ?

Pour être éligibles à l'aide de l'AISPF, les jeunes actifs doivent remplir les conditions suivantes :

- ☒ Obligatoirement être recensé et accompagné par un service social ou une structure de formation,
- ☒ Être célibataire sans enfant âgée de 18 à 30 ans,
- ☒ Être engagé dans un projet de vie,
- ☒ Avoir un Revenu Moyen $\leq 1,3$ SMIG en vigueur,
- ☒ Justifier d'une résidence d'au moins 10 ans en Polynésie,
- ☒ Justifier de l'absence de patrimoine immobilier en pleine propriété ou en usufruit, sauf cas exceptionnel en accord avec la commission au logement de l'AISPF
- ☒ Résider hors de Tahiti et dans les communes entre Tiarei et Paea (hors de la grande - agglomération de Papeete),
- ☒ Être détenteurs d'un contrat de travail (datant de moins de 12 mois) ou de formation rémunérée,

Les jeunes actifs doivent avoir la capacité financière de participer au loyer.



Comment ?

Pour pouvoir obtenir une aide de l'AISPF, les jeunes actifs devront se rapprocher des services sociaux des communes et/ou de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE). Ces derniers, après avoir effectué une enquête sociale, transmettront les demandes à l'AISPF.

Une réponse officielle sera adressée aux services sociaux et aux demandeurs.

Combien ?

L'aide de l'AISPF permet aux jeunes actifs de bénéficier d'un hébergement d'une durée maximale de 24 mois pour une participation financière d'un tiers du loyer par mois, hors charges.

À savoir



Une visite mensuelle du domicile est prévue et permet de constater l'état du logement, l'évolution du projet des ménages et les difficultés éventuelles rencontrées.

Aussi, en cas de retard dans le paiement du loyer, une relance sera effectuée, et en cas de non-régularisation des impayés, un congé sera transmis à l'occupant du logement.

Les aides relatives au logement de l'AITSPF



JEUNES ACTIFS

C'est quoi ?

L'association « Aveia Ora – Agence Immobilière Très Sociale de Polynésie française » (AITSPF) est une association de la loi de 1901 créée en 2020.

À ce titre, elle bénéficie du soutien de la Polynésie française.

Elle mobilise et gère des biens immobiliers issus du parc locatif privé, au profit de personnes en grande difficulté, ne pouvant accéder par leurs propres moyens à un logement décent.

Pour qui ?

Pour être éligibles à l'aide de l'AITSPF, les ménages doivent remplir les conditions suivantes :

- ☒ Être recensés et accompagnés par un service social,
- ☒ Être solvable,
- ☒ Être engagés dans un projet d'accompagnement défini avec l'assistance des services sociaux,
- ☒ Justifier d'une résidence d'au moins 10 ans en Polynésie française,
- ☒ Justifier de l'absence de patrimoine immobilier en pleine propriété ou en usufruit.

Comment ?

Pour pouvoir obtenir une aide au logement de l'AITSPF, les ménages doivent se rapprocher des travailleurs sociaux des communes et/ou de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE). Ces derniers, après avoir effectué une enquête sociale, transmettront les demandes à l'AITSPF.

Une réponse officielle sera adressée aux services sociaux et aux demandeurs.

Combien ?

La contribution s'effectue selon le type de logement adapté au ménage :

F1 ou studio	5 000 F CFP
F2	10 000 F CFP
F3	15 000 F CFP
F4	20 000 F CFP
F5	25 000 F CFP

Le bénéficiaire devra également s'acquitter du montant du dépôt de garantie de 1 000 F CFP par mois auprès de l'AITSPF.

À savoir



Une visite mensuelle du domicile est prévue et permet de constater l'état du logement, l'évolution du projet des ménages et les difficultés éventuelles rencontrées.

Aussi, en cas de retard dans le paiement du loyer, une relance sera effectuée, et en cas de non-régularisation des impayés, un congé sera transmis à l'occupant du logement.

CONTACTS

RAHU ORA - AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (AISPf):

- Tél : 40 81 26 90
- Mail : secretariat@rahuora-aispf.pf
- Localisation : Papeete, Immeuble Arihoti, 2^e étage, 48 rue Dumont d'Urville
- Site internet : www.rahuora-aispf.pf

AVEIA ORA - AGENCE IMMOBILIÈRE TRÈS SOCIALE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (AITSPf):

- Tél : 40 43 53 50
- Mail : secretariat@aveiaora.pf
- Localisation : Papeete, Immeuble Arihoti, 1^{er} étage, 48 rue Dumont d'Urville

[illegible]

Édition 2024

